

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : un faux agent de la SEEG écroué au Château

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

WILLY Boris Nzé, Gabonais de 47 ans, a été écroué à la prison de Port-Gentil, mercredi 23 mars dernier. Il se serait longtemps fait passer pour un agent de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Un titre par le truchement duquel il aurait grugé plusieurs clients, qui n'avaient donc plus besoin de se rendre dans les agences agréées. Une source militaire proche du dossier indique que le mode opératoire du faux agent consistait à faire le tour

des surfaces commerciales, pour identifier les usagers qui se plaindraient de leur consommation de courant. Début mars, il tombe donc sur un retraité au quartier Ntchengué, qui lui fait savoir que son compteur d'électricité consomme rapidement les unités EDAN. Willy Boris Nzé rassure instantanément le vieux, qu'en tant qu'agent de la SEEG en mission à Port-Gentil, il peut procéder à des réglages qui le mettraient à l'abri de ce problème contre une somme d'argent. Après avoir manipulé le compteur en question, le technicien supposé disparaît de la circulation. Mais quelques

jours plus tard, le retraité se rend compte que la situation demeure inchangée. Aussi, comprend-il qu'il a été grugé. Malheureusement pour Willy Boris Nzé, il tombe nez à nez avec le vieux, qui lui fait comprendre que la situation de son compteur ne s'est pas améliorée. Le pseudo agent fait alors semblant de passer un coup de fil, à travers lequel il instruit un de ses collaborateurs de venir résoudre la préoccupation du client retraité. Sauf que le client grugé, qui flaire une fois de plus l'entourloupe, dépose une plainte

au commissariat central de police de la ville de Port-Gentil. Willy Boris Nzé est donc interpellé et interrogé. L'homme reconnaîtra les faits, notamment ceux de s'être fait passer pour un agent de la SEEG en mission à Port-Gentil pour procéder aux réglages des compteurs à consommation excessive. Mais aussi les faits d'escroquerie. Alors qu'il était en garde à vue, une autre plainte a été déposée par une dame également grugée. Le magistrat instructeur auprès duquel il a été déféré, l'a admis à la prison du Château.



Photo : Jean Paulin Allogho

Willy Boris Nzé avant son incarcération.

Mouila : deux gangsters en prison pour vol avec violence

FN
Mouila/Gabon

JEFF Nguema alias "100 colos" et Stan Mikala Doukaga alias "Attraction", tous deux Gabonais de 19 ans, respectivement sans emploi et ouvrier agricole à Olam Palm, domiciliés l'un à Bagdad et l'autre à Moukoumounabouala, dans le 1er arrondissement de Mouila, sont poursuivis pour présomption de vol avec violence sur Wilson Boussengue et Ezéchiel Ifoundou. Deux frères qu'ils ont agressés et dépouillés de leurs biens. Le jour des faits, il est environ 20 heures. Wilson Boussengue et Ezéchiel Ifoundou rentrent de leur travail. Parvenus à la hauteur de la Société des brasseries du Gabon (Sobraga), ils rencontrent un groupe de jeunes désœuvrés et menaçants. Parmi eux, Jeff Nguema et Stan Mikala Doukaga, qui se mettent à les injurier copieusement, avant de leur barrer le chemin. Sur ces entrefaites, les deux frères sont roués de coups et dépossédés de leurs effets.



Photo : Felicien Ndongo/L'Union

Jeff Nguema alias «100 colos», le leader présumé de la bande.

Notamment une sacoche renfermant des pièces d'état civil, un téléphone portable avec son kit et 50 mille francs, entre autres.

Après trois semaines de cavale, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la Sûreté urbaine du commissariat de police de Mouila finissent par mettre la main sur les deux voyous. Lesquels reconnaîtront les faits au cours de leur interrogatoire au poste. Jeff Nguema et Stan Mikala Doukaga ont été déférés dernièrement devant le parquet de Mouila, puis écroués au sortir de leur audition devant le juge d'instruction.

COMMUNIQUE

L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance du Gabon (**APEMFG**), constate avec regret que plusieurs opérateurs informels se font passer abusivement auprès du grand public pour des Etablissements de Microfinance.

Le bureau de l'APEMFG, tient à rappeler que le secteur de la microfinance est encadré et que seuls les **Etablissements de Microfinance (EMF)** agréés par le Comité National Economique et Financier (**CNEF**), après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (**COBAC**), sont habilités à exercer l'activité de Microfinance en République Gabonaise.

Par conséquent, l'**APEMFG** se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour toute utilisation abusive du statut d'établissement de microfinance sans agrément de l'autorité monétaire.

L'**APEMFG** invite le public et surtout la presse à ne pas entretenir une confusion entre un secteur réglementé et des structures qui s'installent dans l'informel.

Afin de protéger l'épargne des agents économiques en République Gabonaise, la cellule de veille de l'APEMFG va identifier toutes les structures informelles qui se font passer pour des établissements de microfinance et les dénoncer auprès des autorités compétentes.

Libreville, le 29 mars 2022